

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2013-250
17-252-01-11-40

<p>1. Événement, date et lieu (14-02-18) Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/> Consultation RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, Bâtiment du gymnase, 19 h</p>	<p>2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'Association Chabad sur le campus et au Centre communautaire juif de Québec pour l'utilisation du lot 1 212 954 (543-545, Grande Allée Est) R.C.A.1V.Q. 178 – (quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire)</p>												
<p>4. Présences Membres avec droit de vote : Mmes Ginette Amiot, Suzanne Dupuis, MM. Jean Boudreault, Guillaume Marchand, Gilles Piché et Alain Samson Membre sans droit de vote : Mme Anne Guérette, conseillère municipale Personnes-ressources : MM. Sergio Avellan et André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>														
<p>5. Information présentée Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 178. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier, consultation publique dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 178 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. La fiche d'information sur le projet de modification et le projet de règlement ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier.</p>														
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté 1. À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification au Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'Association Chabad sur le campus et au Centre communautaire juif de Québec pour l'utilisation du lot 1 212 954 (543-545, Grande Allée Est) R.C.A.1V.Q. 178</p>														
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>3.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	6	3.	0	Abstention	0	Total	6	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Statu quo, ne pas accepter la demande de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme; 2. Approuver le projet de modification au Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'Association Chabad sur le campus et au Centre communautaire juif de Québec pour l'utilisation du lot 1 212 954 (543-545, Grande Allée Est) R.C.A.1V.Q. 178 	
Option	Nombre de votes													
1.	0													
2.	6													
3.	0													
Abstention	0													
Total	6													
<p>9. Questions et commentaires du public Nombre de personnes présentes : 9 Nombre de personnes qui sont intervenues : 0</p>														
<p>Questions et commentaires : Il n'y a eu aucune intervention du public.</p>														

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2013-250
17-252-01-11-40

10. Questions et commentaires du mandaté

Quels sont les usages que nous retrouvons dans les bâtiments situés de part et d'autre du 543-545, Grande Allée Est? R. : Le représentant de l'association Chabad précise que d'un côté il y a un bâtiment résidentiel et de l'autre le bâtiment est occupé par un couette et café.

Quelles activités se dérouleront dans la maison et quel achalandage génèreront-elles? R. : Le représentant de l'association explique que la maison accueille des étudiants étrangers et des touristes qui cherchent un point de repère qui leur rappelle leurs traditions. De plus, elle constitue un lieu où ils peuvent obtenir de l'information, de l'aide pour trouver un logement, etc. De l'enseignement religieux y sera offert. Toutefois, ce n'est pas un endroit pour les services religieux, le lieu est trop petit et les services religieux se déroulent à la synagogue, sur le chemin Mérici. En matière d'achalandage, quelques fois par année l'association peut accueillir de 20 à 30 personnes. En ce qui a trait à la localisation, avec le temps, l'association a constaté que les touristes ne souhaitent pas se rendre jusqu'à la synagogue, car trop loin de la zone touristique. Conséquemment, la localisation sur la Grande Allée leur apparaît idéale puisque située à proximité de la zone touristique. L'association ne prévoit pas tenir d'activités dans la cour arrière.

Y aura-t-il un aménagement en façade? R. : Le représentant de l'association souligne que la Ville a demandé de réaliser un aménagement paysager en façade et à l'arrière, ce qui sera fait.

Commentaires :

Outre les questions, les membres qui sont intervenus soulignent les efforts de l'association pour réaliser un aménagement paysager en façade et à l'arrière du bâtiment. Ils souhaitent que cette façon de faire inspire les autres propriétaires du secteur.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Alain Samson
Président
Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline
Parlementaire

27 février 2014

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou